

Modèle CCYC : ©DNE

Nom de famille (naissance) :

(Suivi s'il y a lieu, du nom d'usage)

Prénom(s) :

N° candidat :

N° d'inscription :



Né(e) le :

(Les numéros figurent sur la convocation.)

1.1

ÉVALUATION

CLASSE : Première

VOIE : Générale Technologique Toutes voies (LV)

ENSEIGNEMENT : Sciences économiques et sociales

DURÉE DE L'ÉPREUVE : deux heures

Niveaux visés (LV) : LVA LVB

Axes de programme :

CALCULATRICE AUTORISÉE : Oui Non

DICTIONNAIRE AUTORISÉ : Oui Non

Ce sujet contient des parties à rendre par le candidat avec sa copie. De ce fait, il ne peut être dupliqué et doit être imprimé pour chaque candidat afin d'assurer ensuite sa bonne numérisation.

Ce sujet intègre des éléments en couleur. S'il est choisi par l'équipe pédagogique, il est nécessaire que chaque élève dispose d'une impression en couleur.

Ce sujet contient des pièces jointes de type audio ou vidéo qu'il faudra télécharger et jouer le jour de l'épreuve.

Nombre total de pages : 4

Cette épreuve comprend deux parties :

- Première partie : Mobilisation de connaissances et traitement de l'information (10 points)

Il est demandé au candidat de répondre aux questions en mobilisant les connaissances acquises dans le cadre du programme, en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de collecte et d'exploitation de données quantitatives, et en ayant recours le cas échéant à des résolutions graphiques.

- Seconde partie : Raisonnement appuyé sur un dossier documentaire (10 points)

Il est demandé au candidat de traiter le sujet en développant un raisonnement de l'ordre d'une page, en exploitant les documents du dossier et en mobilisant ses connaissances.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Première partie : Mobilisation de connaissances et traitement de l'information

(10 points)

Document : Réponses aux questions du sondage « Les français et les sondages » réalisé en avril 2017 par Opinion Way. Les données sont en %.

Question : Pour quelle raison principale avez-vous voté pour un candidat qui était le favori dans les sondages (question posée uniquement à ceux ayant voté pour un candidat car il était le favori, soit 23 % des personnes interrogées)					
Tableau 1	% du total	Moins de 35 ans	35-49 ans	50-64 ans	65 ans et plus
Parce qu'il défendait vos idées politiques	54	32	46	73	73
Pour voter pour celui qui avait le plus de chance de gagner	21	19	31	11	19
Vous faites confiance à l'opinion de la majorité	11	15	15	7	5
Parce que vous ne savez pas pour qui voter	11	30	5	3	1
Autres raisons	3	4	2	5	2

Question : Pour quelle raison principale avez-vous voté pour un candidat qui n'était pas le favori dans les sondages (question posée uniquement à ceux ayant voté pour un candidat car il n'était pas le favori, soit 33 % des personnes interrogées)					
Tableau 2	% du total	Moins de 35 ans	35-49 ans	50-64 ans	65 ans et plus
Parce qu'il défendait vos idées politiques	71	63	65	79	79
Pour le soutenir face aux médias	11	18	11	9	9
Pour contrer les estimations de vote	10	8	16	7	7
Parce que vous ne savez pas pour qui voter	7	9	8	-	-
Autres raisons	1	2	-	1	4

Source : d'après la 10^{ème} vague du baromètre « Les français et les sondages » : de l'influence des sondages. Sondage réalisé entre le 10 et le 12 avril 2017, par « OpinionWay pour Délits d'Opinion » auprès d'un échantillon de 1454 personnes représentatif de la population française, âgée de 18 ans et plus, interrogées par questionnaire auto-administré en ligne.

Note de lecture : d'après ce sondage, 23 % des personnes interrogées ont voté pour un candidat parce qu'il était favori dans les sondages ; parmi eux, 54 % l'ont fait principalement parce que celui-ci défendait leurs idées politiques.

Questions :

1. Présentez deux règles d'élaboration d'un sondage. (3 points)
2. Comparez les réponses des moins de 35 ans et des 65 ans dans la première ligne du tableau 1. (3 points)
3. Quelle peut être l'influence des sondages sur l'exercice de la démocratie ? (4 points)

Modèle CCYC : ©DNE

Nom de famille (naissance) :


(Suivi s'il y a lieu, du nom d'usage)

Prénom(s) :

N° candidat : N° d'inscription :

(Les numéros figurent sur la convocation.)

Né(e) le : / /

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1.1

Seconde partie : Raisonnement appuyé sur un dossier documentaire (10 points)

Sujet : À l'aide du dossier documentaire et de vos connaissances, vous montrerez que le partage du risque peut avoir des effets positifs et négatifs.

Document 1 : Effet de la redistribution sur le taux de pauvreté¹ en 2015

		Taux de pauvreté avant redistribution (en %)	Taux de pauvreté après redistribution (en%)
Selon le statut d'activité	Actifs de 18 ans ou plus	16,5	10,8
	Actifs occupés	12,6	7,8
	<i>dont salariés</i>	<i>11,7</i>	<i>6,5</i>
	<i>dont non-salariés</i>	<i>20,1</i>	<i>17,3</i>
	Chômeurs	50,6	37,6
	Inactifs de 18 ans ou plus	22,8	14,9
	Retraités	12,1	7,3
	Autres inactifs	47,1	32,1
Selon la situation de handicap des personnes de 15 ans ou plus	Personnes non en situation de handicap	18,2	12,5
	Personnes en situation de handicap	27,6	15,8
Ensemble		22,3	14,2

Champ : France métropolitaine, personnes appartenant à un ménage vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante

Source : *Minima sociaux et prestations sociales*, DREES, 2018.

1 : Le taux de pauvreté est égal à la part des individus considérés comme pauvres.

Document 2 :

Lorsqu'un individu recourt au système de soins alors qu'il ne bénéficie d'aucune couverture maladie, le niveau de sa consommation de soins (et parfois même la décision de consulter) résulte d'un arbitrage entre la nécessité de se soigner d'une part et les dépenses de soins que cela engendre d'autre part. Si les personnes sont assurées, elles choisissent leur niveau de consommation principalement en fonction de considérations sanitaires puisque les dépenses de soins qu'elles assument deviennent nulles ou très faibles. Ces personnes ont alors intérêt à profiter de la baisse du prix des soins engendrée par la couverture du risque maladie pour consommer davantage de soins. Or, cette modification de la consommation de soins des individus bénéficiant de contrats d'assurance maladie n'est pas neutre pour l'ensemble des assurés. En effet, que le risque maladie soit géré par un monopole public ou des assureurs évoluant sur un marché, l'agrégation¹ de ces comportements individuels entraîne une augmentation des cotisations ou des primes. Ce résultat met en lumière les causes du risque moral ex post² : les assurés bénéficient directement de leur consommation supplémentaire mais ne supportent pas les coûts qu'ils engendrent, ceux-ci ne se répercutant qu'indirectement sur le montant des cotisations ou des primes.

Source : *Bulletin d'information en économie de la santé, questions d'économie de la santé*, Institut de recherche et de documentation en économie de la santé, n°53, Juin 2002.

1 : Agrégation : addition.

2 : Risque moral ex post : aléa moral pouvant résulter de la signature d'un contrat.